

DEMANDE DE REMISE SUR L'ACHAT D'UN APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER

PRÉSENTER UNE DEMANDE	REMISE	EXIGENCES	MONTANT
<p>1. Remplissez votre demande :</p> <p>Remplissez et signez le formulaire; Joignez toute la documentation requise.</p> <p>2. Apportez, postez ou envoyez par courriel le formulaire et les documents au Centre des solutions énergétiques (coordonnées indiquées au bas de la page).</p> <p>3. Vous recevrez votre chèque dans les douze semaines.</p>	<input type="checkbox"/> Lave-linge <input type="checkbox"/> Réfrigérateur <input type="checkbox"/> Congélateur <input type="checkbox"/> Lave-vaisselle <input type="checkbox"/> Sécheuse (sans conduit d'évacuation)	<input type="checkbox"/> Homologation ENERGY STAR®	<p>100 \$ Collectivités desservies par le réseau hydroélectrique</p> <p>300 \$ Collectivités hors réseau hydroélectrique</p>
	<input type="checkbox"/> Toilette	<input type="checkbox"/> Homologation Watersense par l'EPA	<p>65 \$</p>
	<input type="checkbox"/> Système de récupération de chaleur des eaux de drainage	<input type="checkbox"/> Figurer sur la liste de NRCan	<p>150 \$</p>
DOCUMENTS À L'APPUI			
<input type="checkbox"/> Factures et reçus détaillés, indiquant un solde à payer de 0 \$. <input type="checkbox"/> Preuve d'homologation ENERGY STAR® et Watersense.			

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR ¹		
Nom du demandeur (en lettres détachées, y compris l'initiale du second prénom)	Nom du codemandeur (OBLIGATOIRE s'il figure sur les reçus, factures ou permis)	
Adresse postale	Ville/localité	Code postal
Adresse d'installation (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)	Ville/localité	
Téléphone principal	Courriel	

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
En apposant sa signature ci-dessous, le demandeur accepte les conditions et modalités du programme, et confirme que tous les travaux sont terminés à la date de la signature figurant ci-dessous, et que les reçus, factures et documents annexés sont complets et exacts. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont recueillis aux fins du programme Pour un bon usage de l'énergie et en conformité avec la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> . Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre des solutions énergétiques, au 867-393-7063.	
Signature du demandeur	Date (AAAA-MM-JJ)
Signature du codemandeur (OBLIGATOIRE s'il figure sur les reçus, factures ou permis)	Date (AAAA-MM-JJ)
NOTA : Le demandeur peut être sollicité pour participer à un sondage portant sur ce programme.	

Des questions? Visitez le goodenergyyukon.ca/fr/ | Composez le 867-393-7063 (1-800-661-0408, poste 7063) | Écrivez à energy@gov.yk.ca
 Passez au 206A, rue Lowe | Écrivez au Centre des solutions énergétiques, 206A, rue Lowe, Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6

¹ Dans le présent document, le masculin générique désigne toutes les personnes.

CONDITIONS ET MODALITÉS

DÉFINITIONS

EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)

CSE : Centre des solutions énergétiques

RNCan : Ressources naturelles Canada

REMISE SUR LES APPAREILS : Pour chaque appareil admissible, les résidents des collectivités desservies par le réseau hydroélectrique reçoivent une remise de 100 \$, et ceux des collectivités où l'électricité est produite par des installations au diesel, reçoivent 300 \$.

COLLECTIVITÉS DESSERVIES PAR LE RÉSEAU

HYDROÉLECTRIQUE : Carcross, Dawson, Faro, Haines Junction, Keno, Mayo, Pelly Crossing, Ross River, Stewart Crossing, Tagish, Teslin et Whitehorse.

COLLECTIVITÉS HORS RÉSEAU (électricité produite par des installations au diesel) : Beaver Creek, Burwash Landing, Destruction Bay, Old Crow, Upper Liard et Watson Lake. Les demandeurs des collectivités hors réseau doivent fournir le numéro de lot de l'installation à des fins de confirmation.

ADMISSIBILITÉ : L'installation des produits, la réalisation des travaux et la prestation des services doivent être effectuées au Yukon. Les factures et les reçus doivent être datés dans l'année précédant la date de soumission du dossier de demande au CSE. Les appareils et les produits doivent être neufs; ceux qui sont usagés ne sont pas admissibles à la remise.

PRODUITS ADMISSIBLES : Lave-linge, réfrigérateur, congélateur, sècheuse (sans conduit d'évacuation) et lave-vaisselle homologués ENERGY STAR®. Le logo ENERGY STAR® figure sur l'étiquette ÉnerGuide des appareils électroménagers admissibles (une étiquette ÉnerGuide doit être apposée sur tous les appareils vendus au Canada). Tous les appareils ENERGY STAR® figurent sur la [Liste de produits interrogeable de RNCan](#). Pour chaque modèle d'appareil visé par une demande de remise, le demandeur doit fournir l'étiquette ÉnerGuide ou une preuve de l'inscription du produit sur la liste de RNCan.

Les réfrigérateurs doivent avoir un volume intérieur de 7,75 pi³ ou plus (les réfrigérateurs ou congélateurs compacts de moins de 7,75 pi³ ne sont pas admissibles).

Les sècheuses doivent être **sans conduit d'évacuation** et être homologuées ENERGY STAR®.

Les toilettes doivent être conformes à la norme WaterSense.

Les systèmes de récupération de chaleur des eaux de drainage doivent figurer sur la [Liste de produits interrogeable de RNCan](#).

REÇUS ET FACTURES : Les factures et les reçus doivent être lisibles, détaillés et indiquer les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant ou du fournisseur ainsi que la marque, le numéro de modèle, la description et le prix de chaque appareil. Le nom figurant sur les documents requis doit correspondre au nom du demandeur (et, le cas échéant, à celui du codemandeur) indiqué sur le présent formulaire. **Toutes les factures doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde zéro, et être paraphées par le fournisseur.**

LIMITES DU PROGRAMME : Le programme Pour un bon usage de l'énergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. **Le programme est en vigueur du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.** Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment. Le montant de la remise ne peut en aucun cas dépasser la valeur des travaux, des produits ou des services.

DÉPÔT DE LA DEMANDE ET RÉCEPTION DE LA REMISE : Le CSE décline toute responsabilité à l'égard des demandes perdues, incomplètes, non admissibles ou reçues en retard. Veuillez prévoir un délai d'environ douze semaines pour la réception de votre chèque. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou qui ont conclu un contrat avec ce dernier peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

PRODUITS ADMISSIBLES : Le CSE s'en remet à des tierces parties pour évaluer et homologuer les appareils, les travaux et les services éconergétiques. Le Centre ne se porte garant d'aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier, qui favoriserait l'utilisation d'autres normes.

COMMUNICATION DE DONNÉES ÉNERGÉTIQUES : Le CSE se conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et de la *Loi sur les archives*. Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu du paragraphe 29 c) de la LAIPVP et seront utilisés aux fins de déterminer si une remise est accordée. Le demandeur reconnaît que le CSE traite de façon confidentielle les renseignements recueillis dans le cadre du programme relativement aux services fournis et aux économies d'énergie qui en résultent, mais qu'il pourra utiliser l'ensemble de l'information dans des rapports ou d'autres documents. Le demandeur peut être sollicité par téléphone, par la poste ou par courriel pour confirmer des renseignements personnels ou pour participer à un sondage facultatif concernant les incidences du programme et les possibilités de l'améliorer.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Le demandeur comprend que le rôle du CSE est d'offrir des programmes dont l'objectif est de favoriser la réalisation de travaux éconergétiques et l'achat de produits ou de services éconergétiques. Le Centre n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, le Centre ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie, et il n'est pas responsable des affirmations des détaillants relativement au programme Pour un bon usage de l'énergie, au montant de la remise et à l'admissibilité d'un produit.

RENSEIGNEMENTS :

Centre des solutions énergétiques

Énergie, Mines et Ressources

Gouvernement du Yukon

206A, rue Lowe

Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6

867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408, poste 7063

energy@gov.yk.ca